

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

Sud éducation



Le journal des syndicats et de la fédération **Sud** éducation

numéro 66 - mars / avril 2016

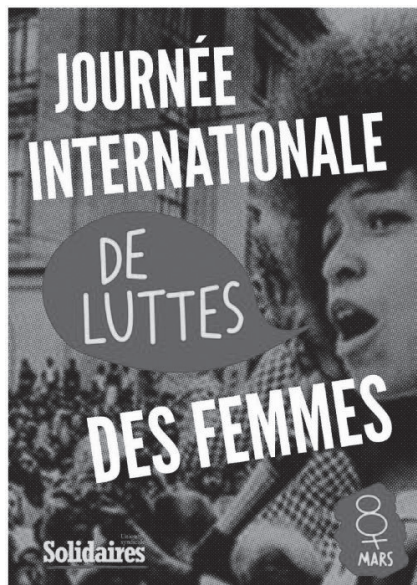
www.sudeducation.org

MANIFESTATIONS ET GRÈVES

**RETRAIT
DE LA LOI
TRAVAIL**

Union
syndicale
Solidaires

Le 8 mars, journée de lutte des femmes



Comme chaque année, le 8 mars a été l'occasion de rappeler les inégalités sexistes qui continuent de traverser

la société et nos lieux de travail : inégalités de salaire et de retraite, division sexuelle du travail, harcèlement sous diverses formes, inégale répartition des tâches domestiques. L'Éducation nationale n'échappe pas à ces manifestations de la domination patriarcale (<http://www.sudeducation.org/Materiel-pour-le-8-mars-journee-de.html>).

Solidaires a appelé, une nouvelle fois, à faire de cette journée une journée de lutte, par des rassemblements, mais aussi des actions sur le lieu de travail, notamment la grève, outil de lutte syndicale... et cela afin d'enclencher des dynamiques de mobilisation partout où cela est possible.

La lutte pour les droits des femmes ne se joue pas, en effet, sur cette journée symbolique. Elle n'est qu'un marche pied pour construire les résistances et mobilisations qui, au quotidien, feront avancer la cause des femmes.

Trop classe ! Enseigner dans le 9-3

De Zébulon à Zyed et Bouna, sans oublier Albertine et Mélisa, N'Gwouhouno ou Yvette... du syndicat à la pédagogie de la « gaufre », des Roms à la maman sur le toit, Véronique Decker, enseignante et directrice d'école Freinet à Bobigny (Seine-Saint-Denis), éclaire par petites touches le quotidien d'une école de « banlieue ».

Au fil de ses billets, il est question de pédagogie, de luttes syndicales, de travail en équipe, mais surtout des élèves, des familles, des petits riens, des grandes solidarités qui font de la pédagogie un sport de combat... social. Loin du déclinisme d'« intellectuels » pérorant sur l'école, des ségrégations institutionnelles ou du libéralisme et de sa fabrique de l'impuissance, c'est une autre école, en rires, en partages, en colères, en luttes qui se dessine, avec « des craies de toutes les couleurs, sur le tableau noir du malheur... » De l'autre côté du périple. *Trop classe !*

Véronique Decker, *Trop classe ! Enseigner dans le 9-3*, Libertalia (coll. N'autre école), 122 p., 10 €. Pour commander : <http://www.questions-declasses.org/>



éducation Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :

17, boulevard de la
Libération

93200 Saint-Denis

Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 09-85-94-77-60

e-mail : fede@sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Joignez / rejoignez-nous



Prenez contact avec
votre syndicat local
ou avec la fédération
sur notre site :

www.sudeducation.org

Encart jeté en aléatoire
pour certains destinataires
Journal trimestriel réalisé par
la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

Pleins feux sur les codes !

« Le Code du travail est trop lourd. Il faut le simplifier et surtout le rajeunir ! »

Né de nos luttes, de nos sueurs et de nos larmes, ce code a été écrit pour que les droits des humains que sont les salarié-es échappent aux exigences aveugles du marché, de la rentabilité et de la compétitivité. En 1906, à Courrières dans le Pas-de-Calais, 1 099 mineurs perdent la vie au fond d'un puits de charbon. Le patron exige la reprise du travail et l'arrêt des recherches. Pourtant, 13 miraculés réapparaissent ! Sous le choc, on crée un ministère du travail et un code du travail. De 1920 à 1936, de 1945 à 1968, de 1995 à 2002, le code s'est étoffé au fil de grèves, d'occupations, de manifestations, de négociations et de lois de la République.

Aujourd'hui, le projet de loi travail voudrait « adapter le droit au travail aux besoins des entreprises » et « instaurer un nouveau modèle social » (François Hollande, le 21 février 2016). Dès l'article 1, le « préambule » du projet affirme que « les libertés et droits fondamentaux de la personne » peuvent être soumis à des limitations « si elles sont justifiées par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise ». Finie la protection des droits des salarié-es en tant que droits de l'homme, droits universels ! Les voilà soumis-es aux besoins de chaque employeur-e, de chaque actionnaire. Au seul motif qu'elle se réorganise, une entreprise pourrait licencier un-e salarié-e.

Dans l'entreprise, le contrat de travail ne met évidemment pas à égalité employeur-e et salarié-e mais instaure un « lien juridique de subordination permanent » qui définit cette inégalité. L'employeur-e a le pouvoir de donner des directives, le pouvoir d'en contrôler l'exécution et le pouvoir d'en sanctionner la mauvaise exécution. Ces pouvoirs ne doivent pas être exercés par un autre, les salarié-es ne peuvent pas être prêtés-es, loués-es à une autre entreprise. La disparition de la mention de ce « lien juridique de subordination permanent » dans le contrat de travail ouvrirait donc la possibilité de « marchandage de main d'œuvre », aujourd'hui qualifié de délit, et conduirait à ne plus reconnaître l'inégalité entre employeur-e et employé-e ! C'est une

régression sociale sans précédent !

En outre, promouvoir l'accord d'entreprise, sur les salaires ou le temps de travail, c'est favoriser le dumping social. Actuellement, priorité est donnée à la loi édictée par les élu-es de la République, à moins qu'un accord à un niveau inférieur (branche, entreprise) ne soit plus favorable aux salarié-es. Désormais un accord dans une entreprise prévaudra sur la loi même s'il est défavorable aux salarié-es. Retour avant 1906. Quel progrès social !

Le Code de l'Éducation devra également être corrigé et adapté aux entreprises pour lutter contre le chômage. Là aussi, on fait des progrès : le travail des enfants est de nouveau autorisé ! Les contraintes liées à l'emploi des mineur-es apprenti-es pour les travaux dangereux et les travaux de nuit ont été allégées. Demain, les apprenti-es de moins de 18 ans pourront travailler jusqu'à 10h par jour et 40h par semaine (au lieu de 8h par jour et 35h hebdomadaires actuelles). Enseignant-es, inspecteurs et inspectrices, chef-fes d'établissements, tou-tes vont bénéficier de formation pour améliorer leur connaissance du monde économique et professionnel, du marché du travail, du rôle et du fonctionnement des entreprises. Les diplômes à finalité professionnelle seront élaborés conjointement par l'État et les branches professionnelles. On va enfin pouvoir mettre l'école au travail !

Le Code de la santé publique a déjà beaucoup souffert. La sécurité sociale va de plus en plus mal. Les mutuelles, devenues des banques, vont la soigner !

Le Code de la Route n'est plus respecté, y a qu'à le supprimer ! Le permis de conduire est libéralisé. Pas de problème ! Ça fait bien longtemps qu'en France on ne roule plus à gauche !

La réforme du Code pénal est reportée. On a eu bien de la peine ! En revanche, l'état d'urgence a été prolongé et risque de devenir permanent. Grèves et manifestations pour nos libertés publiques pourront être interdites ! Même pas peur ! On se sent en sécurité !

Non à l'état d'urgence ! Non à la loi travail ! Non à la destruction de tous les droits des travailleurs et travailleuses !

ÉTAT D'URGENCE

p.4-5 Il faut lever l'état d'urgence

SECOND DEGRÉ

p.6 La Seine-Saint-Denis depuis le 26 janvier : des luttes pour les moyens ...

RÉFORME DU COLLÈGE

p.7 Multiplier les moyens d'action pour lutter contre la réforme ...

PREMIER DEGRÉ

p.8 Menaces sur l'école rurale et de montagne ...

LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES

p.9 Campagne contre les LGBTphobies à l'école : peut mieux faire !

SECOND DEGRÉ

p.10 Le lycée des métiers et des qualifications à l'épreuve des faits.

p.11 Salut Brigitte ! Nous continuons le combat.

DÉSObÉISSANCE

p.12 Désobéir pour l'école : Comment ? Pourquoi ?

LUTTE

p.13 Re-populariser la grève reconductible !

ÉVALUATION

p.14 Réforme de l'évaluation : pour des alternatives ...

FONCTION PUBLIQUE

p.15 Le Rifseep ou l'ère du lèche-cul...

BRÈVES

p.16 • Stage de formation syndicale ... • N'autre école-Questions de Classe(s) ...

Il faut lever l'état d'urgence

ÉTAT D'URGENCE

Décrété le soir-même des attentats du 13 novembre, prolongé de trois mois le 19 novembre puis à nouveau le 16 février, l'état d'urgence va régir nos vies (et nos luttes), jusqu'au 26 mai... pour l'instant ! Car non seulement le gouvernement veut le faire entrer dans la constitution, mais qui plus est le premier ministre a déclaré vouloir le maintenir *jusqu'à ce qu'on en finisse avec Daech* : c'est l'état d'urgence permanent qui nous est ainsi promis.



Lutter contre le terrorisme, vraiment ?

Début février, la réalité de l'état d'urgence c'est 3300 perquisitions administratives, 344 gardes à vue, 563 ouvertures de procédures judiciaires, 400 assignations à résidence (dont 290 toujours en cours à cette date)... pour 5 procédures relevant stricto-sensu de l'antiterrorisme ! Nombre des perquisitions comme des assignations à résidence se sont révélées totalement arbitraires, frappant notamment des personnes musulmanes ou supposées telles sur la base de soupçons et/ou d'accusations farfelues nées de stigmatisations entretenues¹.

L'état d'urgence, c'est avant toute chose le contournement des procédures judiciaires traditionnelles et les pleins pouvoirs donnés aux préfet-es et à la police². C'est le règne des « notes blanches » : des documents sans signature ni en-tête, reposant sur la simple parole d'un-e fonctionnaire anonyme des services du renseignement et qui s'imposent aux juges lorsque ceux-ci et celles-ci doivent statuer après-coup sur des assignations à résidence, par exemple. Même l'association Amnesty international a épinglé dans un rapport « l'impact disproportionné de l'état d'urgence en France »³.

De la présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), à l'ancien juge antiterroriste Marc Trevidic, jusqu'au Conseil national des barreaux qui représente les avocats et avocates,

nombreuses sont les prises de paroles publiques qui condamnent les atteintes graves aux libertés que représente le régime d'état d'urgence.

Ou bien museler toute contestation ?

Une chose est sûre, l'état d'urgence a bel et bien servi à empêcher la mobilisation contre la COP 21 de se dérouler comme prévu : des militant-es écologistes ont été assigné-es à résidence, des manifestations interdites. Ceux et celles qui bravaient cette interdiction ont connu la garde à vue (317 gardé-es à vue après la manifestation parisienne du 29 novembre !). Récemment encore des militant-es passaient en procès pour avoir manifesté le 22 novembre en solidarité avec les migrant-es et réfugié-es. Comme le dit l'appel de Stop état d'urgence Orléans : *Manifester pour la sauvegarde de l'environnement, se mobiliser contre un plan social, ou préparer un attentat, [avec l'état d'urgence] tout se retrouve sur un même plan*. Dans le même temps, les marchés de Noël se tenaient, eux, sans contraintes. Et si les interdictions de manifestation sont moins utilisées par les préfetures depuis la fin de la COP 21, la nouvelle loi de prolongation votée le 16 février dernier n'a pas abrogé pour autant cette mesure : nos mobilisations restent à la merci des autorisations (ou interdictions) préfectorales !

Mais l'état d'urgence, c'est aussi une lame de fond qui acclimate aux relents répressifs et sécuritaires. Ainsi, dans le

département du Loiret, quelques jours après la promulgation de l'état d'urgence, l'inspection académique mettait en circulation une « Fiche de renseignement sur les faits de violence et événements graves en milieu scolaire » qui demandait aux chef-fes de service de signaler les parents portant des vêtements « ostensiblement religieux » ainsi que les grèves dans les écoles et établissements (la fiche a depuis été réécrite) !⁴

C'est aussi et surtout deux verdicts : celui, abominable qui a relaxé le policier ayant tué Amine Bentounsi et celui honteux condamnant à 9 mois de prison ferme les huit syndicalistes de Goodyear. Bien sûr dans ces deux cas, il y a un contexte, tant de crimes et violences policières, que de répression syndicale -pensons à Air France ou à notre camarade de Sud PTT, Yann Le Merrer⁵- qui expliquent aussi ces verdicts. Mais il est clair que l'état d'urgence, et le glissement autoritaire qui se dessine avec lui, a beaucoup à voir avec ces décisions de « justice ».

Se réunir, agir, refuser de se taire

Cependant, le mouvement social et syndical n'est pas resté sans réactions. Passé les atermolements de certaines organisations qui hésitaient à condamner la promulgation de l'état d'urgence dans les premiers jours suivant les meurtres du 13 novembre, la décision du gouvernement de prolonger l'état d'urgence, le 19 novembre⁶, a déclenché la mobilisation. La Ligue des droits



de l'Homme (LDH) a pris l'initiative de construire un très large appel, « Nous ne céderons pas⁷ ! », signé par 128 associations et 19 syndicats. Cet appel était suivi d'un second qui demandait explicitement à sortir de l'état d'urgence. À côté de ce cadre unitaire, un autre s'est construit, initié par l'association Droit au logement (DAL) en lien direct avec les répressions du mois de novembre 2015 contre les mobilisations du mouvement social : il a donné naissance au Collectif « Stop état d'urgence » auquel participe la fédération Sud éducation⁸. « Nous ne céderons pas » comme « Stop état d'urgence » ont également pris en main la mobilisation contre le projet de déchéance de nationalité porté par le gouvernement.

Loin de s'ignorer, les deux Collectifs nationaux (qui comptent des signataires commun-es) tentent d'harmoniser tant leurs mots d'ordres que leurs objectifs de mobilisation. D'autant que dans de nombreuses villes, il n'y a bien souvent qu'un seul collectif contre l'état d'urgence, dont le nom comme le périmètre peuvent varier, et qui relaie généralement toutes les informations, qu'elles émanent de « Nous ne céderons pas » ou de « Stop état d'urgence ». Cette multitude de collectifs locaux assure l'ancrage de la mobilisation contre l'état d'urgence : réunions publiques, tracts, collages, actions et manifestations rythment depuis un bon trimestre leur activité. Nombreux et nombreuses sont les militant-es des syndicats Sud éducation à s'y impliquer.

C'est cette présence de terrain qui a permis le premier acte d'une mobilisation d'ampleur que fût la manifestation du 30 janvier dernier qui s'est organisée dans plus de 80 villes. Avec 20 000 manifestant-es à Paris, 40 000 dans tout l'hexagone, cette manifestation était nécessaire et a permis de démontrer l'existence d'un courant d'opinion refusant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. À l'heure où nous écrivons ces lignes, une seconde journée nationale de manifestation est annoncée pour le samedi 12 mars.

Nous sommes assigné-es à résistance !

L'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 26 mai. La perspective de l'Euro 2016 de football, du 10 juin au 10 juillet, laisse présager une nouvelle prolongation (et sans doute le retour en force des manifestations interdites). Par ailleurs, le débat parlementaire et sénatorial sur le projet de réforme constitutionnelle visant à inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans la constitution (un vieux rêve de l'extrême droite) pourrait s'éterniser.

L'enjeu est donc de construire un vaste mouvement d'opposition à l'état d'urgence. Pour cela, il faut mener un travail de conviction pour mettre en lumière les atteintes aux libertés démocratiques que multiplie l'état d'urgence. Nous disposons d'analyses nombreuses (celles du Syndicat de la magistrature notamment⁹) et l'Union syndicale Solidaires a produit un tract national « L'état d'urgence ne doit pas

cache... les tas d'urgences¹⁰ ! », à nous de nous en emparer.

Mais il faut aussi renforcer et pérenniser les collectifs unitaires contre l'état d'urgence, faire la jonction avec la mobilisation de soutien aux Goo-dyear. Assigné-es à résistance, nous ne laisserons pas s'installer l'état d'urgence.

Fédération Sud éducation

¹ La Quadrature du Net tient à jour un recensement des méfaits de l'état d'urgence : https://wiki.laquadrature.net/État_urgence/Recensement.

² Sur les mesures de l'état d'urgence, voir le journal de Sud éducation n°65 de janvier/février 2016.

³ Le rapport est consultable sur : <http://www.amnesty.fr/etat-urgence>.

⁴ Voir le communiqué de Sud éducation Loiret sur son site : <http://www.sud-education-loiret.org/?Signalement-des-evenements-graves>

⁵ La pétition est toujours en ligne : <http://reintegrationnyann.sudptt.org/>

⁶ Seul-es 6 député-es ont voté contre la prolongation de l'état d'urgence, le 19 novembre. Ils et elles seront 31 à voter contre, le 16 février.

⁷ Voir le site du Collectif « Nous ne céderons pas » : <http://www.nousnecederonspas.org/>

⁸ Voir le site du Collectif « Stop état d'urgence » : <http://www.stopetatdurgence.org/>

⁹ En ligne : <http://www.syndicat-magistrature.org/L-urgence-d-en-sortir.html>

¹⁰ En ligne : <http://solidaires.org/L-etat-d-urgence-ne-doit-pas-cacher-les-tas-d-urgences>

La Seine-Saint-Denis depuis le 26 janvier : des luttes pour les moyens, une mobilisation à construire

SECOND DEGRÉ



Fin de l'hiver : les établissements découvrent leur dotation horaire globale (DHG). En Seine-Saint-Denis, cette période est toujours marquée par des mobilisations pour plus de moyens. Cette année, la contre-réforme du collège a donné des raisons en plus aux collègues de se mobiliser -l'enjeu étant le lien entre ces différentes questions.

Le 26 janvier et ses suites

Le 26 janvier, la grève appelée par l'intersyndicale second degré et par les organisations de la fonction publique a été bien suivie dans le département -majoritaire dans le second et le premier degré. Joli cortège Sud éducation dans la manif parisienne, imposant, dynamique et capable de porter ses slogans et revendications, sans laisser la rue aux revendications corporatistes.

Pour nous, cette grève devait impulser une mobilisation pour l'éducation en général, premier et second degré, en essayant de s'appuyer sur l'auto-organisation des personnels. En ce sens, le 26 janvier fut en partie réussi, avec des AG de villes à Montreuil, Saint-Denis, Bobigny, Aubervilliers, Epinay-Pierrefitte-Stains-Villetaneuse et Noisy-le-Sec. Ces AG de 20 à 60 personnes, se sont parfois montrées offensives, avec l'appel à de nouvelles journées de grève, mais aussi des motions de solidarité aux Goodyears. En revanche, échec de l'organisation d'une AG de centralisation en fin de manif, lié à des difficultés de communication entre syndicats. Cette AG, ne regroupant qu'une quarantaine de personnes, fragilisait l'appel à une nouvelle grève le 4 février.

Plusieurs collèges ont reconduit la grève le lendemain, appelant également à une journée le 4 février. Sud éducation Créteil fut seule à soutenir ces appels en diffusant un tract pour le 4 février et en organisant une AG ce jour-là. Faute d'unité syndicale, cette journée ne fut pas une réussite.

La nécessaire mobilisation pour des moyens

Cela n'empêche que les collègues du département -et d'ailleurs !- ont de bonnes raisons de partir en grève reconductible. Censée faire du département une priorité, l'allocation des moyens est très largement en trompe-l'œil, et mise à mal par l'accumulation des contre-réformes.

La réforme de l'éducation prioritaire se fait au détriment des heures héritées des réformes précédentes, notamment les heures RAR¹. La pondération de 1,1 des personnels, qui correspond grosso modo à 10% des DHG des collèges REP+, est ainsi intégralement financée sur le dos des heures d'enseignement. Ainsi, les collèges REP+ sont ceux qui perdent le plus d'heures. Une partie a subi ces ponctions l'an dernier et s'étaient mobilisés, comme le collège République à Bobigny. D'autres la subissent cette année et sont en reconductible à l'heure où l'on écrit ces lignes, c'est le cas du collège Jean Jaurès à Pantin.

Au-delà de l'éducation prioritaire -et contrairement au discours ministériel- c'est l'ensemble des établissements du département qui voient les DHG baisser. En effet, la hausse démographique considérable dans le département n'est pas absorbée par les créations de postes. Cette baisse est camouflée par la contre-réforme du collège qui, en baissant les horaires disciplinaires, permet aux chefs d'établissement de maintenir un certain nombre de dispositifs et, en répartissant ces derniers entre

les disciplines, de maintenir plus ou moins les postes. La contre-réforme du collège apparaît ainsi pour ce qu'elle est : une réforme d'austérité au service des capitalistes, permettant d'économiser des moyens en se drapant dans les habits vertueux de la pédagogie.

Des établissements, ponctionnés plus que d'autres ou excédés par cette politique éducative mensongère, sont actuellement mobilisés : Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois, Politzer et Lenain de Tillemont à Montreuil, ainsi que plusieurs lycées professionnels, où les seuils d'effectifs sont dépassés.

Sud éducation Créteil est toujours aux côtés de ces établissements en proposant un soutien matériel aux mobilisations, en organisant et en animant des AG de villes interdégré par le biais de ses sections locales et en poussant l'intersyndicale à respecter les mandats d'AG, quitte à assumer seul le soutien aux établissements mobilisés, comme nous l'avons montré ces dernières années. Cela dit, c'est bien dans l'unité syndicale et avec la coordination des établissements mobilisés que nous pouvons espérer construire un véritable mouvement d'ampleur, pour un plan d'urgence dans le 93.

Sud éducation Créteil

¹ Réseaux Ambition Réussite

Multiplier les moyens d'actions pour lutter contre la réforme du collège

La démission des conseils pédagogiques comme mode d'action pour lutter contre la réforme.

RÉFORME DU COLLÈGE

Face à l'absence de dialogue de notre ministre, des collègues ont été contraint-es de trouver de nouvelles modalités d'actions. La démission des conseils pédagogiques et autres instances consultatives non obligatoires pourrait accompagner les différentes grèves à venir. Nous proposons un témoignage sur ce mode d'action afin de réfléchir sur les différentes manières d'empêcher la mise en place d'une réforme dont nous ne voulons pas.

Une réforme qui détruit toute motivation.

En imposant la réforme du collège, le gouvernement a oublié le fait que les enseignant-es s'efforcent de lutter à leur niveau contre les inégalités sociales et culturelles. S'ajoute à cela la manière qu'a le gouvernement de l'imposer ; montrant, une fois de plus, le peu de considération qu'il a à l'encontre du corps enseignant.

Les enseignant-es sont déjà nombreux-ses à diversifier les pratiques pédagogiques. L'interdisciplinarité et l'organisation de projets innovants existent déjà dans les établissements. Ce n'est certainement pas en imposant par décret un type de pédagogie que l'on motivera les enseignant-es à multiplier ce type d'action. Il semblerait plus judicieux de les encourager à poursuivre leurs activités en mobilisant des heures de concertation. Sud éducation revendique d'ailleurs 3 heures de concertation intégrées dans le service des enseignant-es et inscrites à leur emploi du temps. Cela permettra de reconnaître, enfin, l'immense travail que fournissent les enseignant-es.

Aujourd'hui, les enseignant-es se retrouvent contraint-es de se former, obligé-es de travailler avec des personnes qu'ils/elles ne connaîtront peut-être pas l'année prochaine, soumis-es à des emplois du temps variables, assujetti-es aux décisions d'un-e chef-fe d'établissement au pouvoir renforcé, forcé-es de mendier pour que les élèves s'inscrivent dans leur matière. Face à cette réforme qui se caractérise, dans le fond comme dans la forme, par l'accroisse-

ment des inégalités, il semble que nous devrions associer à la grève classique (manifestation, boycott) une multiplicité d'actions qui pourront faire réagir le ministère.



La multiplication des moyens de lutte pour mobiliser.

Dans un collège près de Lille, les enseignant-es ont démissionné des conseils pédagogiques et refusé de proposer des EPI. Cette multiplication des actions a permis d'accompagner un appel à une grève qui a su trouver un certain écho. La proposition graduelle d'actions concrètes et effectives a permis de reconstruire un sens du collectif auprès d'enseignant-es habituellement peu enclin-es à se mobiliser. L'action collective peut ainsi se construire par petites touches. La multiplication des réunions tardives organisée par une principale particulièrement zélée a pu offrir un terreau fertile pour motiver des enseignant-es dans une action commune. La démission des conseils pédagogiques et de toutes ces réunions

qui ne sont que des instances consultatives agit comme une tâche d'huile au niveau local et permet d'envisager graduellement d'autres actions.

Appel à multiplier les différents modes d'action.

Sud éducation s'était dès le début prononcé contre la participation à des instances qui s'inscrivent dans une logique d'autonomie des établissements visant en réalité à élargir le champ d'intervention pédagogique du chef d'établissement. En démissionnant, nous réaffirmons, d'une part, notre refus de siéger dans ce conseil qui n'a aucune légitimité et, d'autre part, permettons de remobiliser d'autres collègues.

L'objectif à court terme est de mobiliser au niveau local afin de résister à la mise en place de cette réforme. Or le temps est court et il semble important que le rectorat puisse bien prendre conscience qu'il existe une mobilisation. La démission par le biais d'une lettre de démission commune envoyée aux chef-fes d'établissements permet d'entraîner des collègues moins mobilisés-es. À présent, il faut multiplier les modalités d'actions qui accompagneront les grèves à venir. La démission des conseils pédagogiques permet d'amorcer une action collective dans les collèges et ouvre la voie à une mobilisation plus active.

**Sud éducation
Nord-Pas de Calais**

Menaces sur l'école rurale et de montagne :

la rencontre avec le sénateur chargé de mission ne rassure pas



PREMIER DEGRÉ

Dans le dernier journal fédéral, *Sud éducation* 63/03 décrivait la réalité de la convention de ruralité en gestation dans l'Allier. La Fédération Sud éducation a demandé à être reçue par le Sénateur Duran, sénateur de l'Ariège, chargé par Manuel Valls d'une mission sur les conventions de ruralité.

Un discours qui masque mal la volonté de réduire les services publics dans les espaces ruraux

Derrière un discours très « pédagogique » d'une part :

- plus de classes isolées multi-niveaux ;
- incidence sur la façon de travailler des enseignant-es avec la possibilité de mettre en œuvre des pédagogies de projet ;
- possibilité d'affecter des maîtres supplémentaires.

et de lutte contre la désertification, d'autre part :

avec la sécurisation des enseignant-es (et des maires) par la garantie triennale de la stabilité des postes

se profile la réalité du projet au niveau national :

supprimer les petites écoles qui coûtent cher en « moyens humains » dans les départements ruraux.

Le protocole signé dans le Gers est à ce point de vue remarquable de clarté :

Dans les constats qui amènent à la signature de ce protocole, il est notamment écrit :

Les spécificités des territoires ruraux entraînent d'autres conséquences en termes de moyens humains ;

- un plus grand nombre d'enseignant-es (proportionnellement) sont nécessaires (1 classe = 1 enseignant-e) ;
- un plus grand nombre de remplaçant-es sont nécessaires (dans les écoles à une classe : une enseignant-e absent-e = un-e remplaçant-e).

Pour appliquer cette politique, le ministère s'appuie sur l'Association des

Maires de France, bien que celle-ci ne puisse engager la parole des conseils municipaux souverains. Il s'agit de donner l'impression de prendre en compte les demandes des acteurs locaux, alors même qu'il s'agit de réduire les moyens.

Pourquoi l'école échapperait-elle à ce que la poste, le trésor public, la gendarmerie ont su faire depuis longtemps : FERMER ?

Certes, il restera des enfants éparpillés sur le territoire qu'il faudra bien prendre en charge et **le ministère a inventé un concept de novlangue extraordinaire : le RPI concentré.**

Le « RPI concentré » : un outil pour fermer des classes et compliquer la vie des élèves

Toutes celles et ceux qui habitent le milieu rural connaissent les RPI, Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, inventés dans les années 80 pour éviter les fermetures de classe et le trajet vers le bourg-centre. Chaque commune conserve son école à une ou deux classes et les élèves suivent par exemple la maternelle dans un village, le CP/CE1 dans un autre et le CE2/CM1/CM2 dans un troisième.

Le fonctionnement est souvent identique : chaque commune gère ses investissements et les communes se fédèrent dans un SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) pour prendre en charge le fonctionnement (financement de l'école, gestion du personnel). Dans les SIRP, chaque commune dispose de deux sièges. Mais ces syndicats intercom-

munaux, autonomes, ont le défaut de créer des écoles trop petites. Ils seront alors remplacés par les communautés de communes et d'agglomération.

Le RPI « concentré » est né. Sous ce concept fumeux se cache la disparition des écoles dans les petits villages et leur regroupement sur un seul site. Là où le ministère écrit **RPI « concentré »**, nous lisons « **école dans le bourg-centre chargée d'accueillir les élèves des communes environnantes** ». Celles et ceux qui sont désormais obligés de faire de nombreux kilomètres pour aller chercher leur recommandé à la poste du gros village parce que leur petit bureau de poste a fermé comprendront ce que cache la notion de RPI « concentré ».

Sud éducation a donc affirmé au Sénateur, chargé de mission, son opposition à ces conventions de ruralité qui risquent fort d'entraîner des transports supplémentaires pour les élèves, la fermeture de nombreuses écoles et la perte d'une relation de proximité ainsi qu'une baisse de la convivialité engendrée par les écoles dans les petits villages et la complexification des relations entre enseignant-es et élu-es, ainsi qu'entre les élu-es.

Les équipes Sud éducation seront très vigilantes sur cette question où les territoires risquent fort d'être « aménagés » dans le sens d'une concentration et d'un accroissement de la désertification du monde rural et d'une économie de postes d'enseignant-es sur le dos des villages ruraux.

Fédération Sud éducation



Une initiative intéressante mais...

Une nouvelle affiche ainsi qu'un guide d'accompagnement sont diffusés dans l'ensemble des établissements du secondaire. Un guide consacré au harcèlement à caractère LGBTphobe, appelé « Comprendre et agir : l'homophobie », l'accompagne. Dans le supérieur, la campagne se décline sous forme de quatre affiches spécifiques, et un guide à destination des professionnels.

On peut se réjouir de cette initiative qui, dans le secondaire, rappelle la nécessité de la lutte contre les LGBTphobies à l'école (quelques éléments de constat grâce au rapport de SOS Homophobie pointent la réalité de ces discriminations). Il est positif aussi de réaffirmer cette lutte comme une des missions de l'école. Quant à l'affiche, elle constitue un net progrès par rapport aux précédentes versions. Mais force est de constater que ces avancées demeurent insuffisantes et incomplètes.

Une action encore bien limitée

Le premier problème vient de la date de lancement et de diffusion de la campagne. La veille des vacances de fin d'année est loin d'être le moment le plus opportun, et le Collectif avait argumenté pour un lancement au mois de septembre, afin que les équipes pédagogiques et éducatives puissent intégrer cette campagne dans leur plan annuel décidé en CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté). Il faut aussi relever l'emploi du mot « homophobie » dans l'intitulé de cette campagne. Que devient le terme, plus

juste, de LGBTphobies, visibilisant les Lesbiennes, Gays, Bi-es et Trans, toutes et tous victimes de discriminations et trop souvent réduits à l'invisibilité par la pression qu'exerce une société toujours hétérosexiste ?

Les suggestions d'action et les pistes pédagogiques sont si peu développées. Cela est regrettable quand nos collègues ne savent pas forcément comment appréhender ces questions avec les élèves. Par ailleurs, les heures d'éducation à la vie affective et sexuelle, inscrites pourtant dans les obligations officielles, ne sont pas mentionnées... alors qu'elles pourraient être un moment de déconstruction des préjugés, qui mette sur un pied d'égalité toutes les sexualités et toutes les identités de genre.

Des définitions incomplètes

Mais le terme même de « genre » reste manifestement honni, puisqu'il n'est pas mentionné dans ce guide... Pourtant, comment parler des LGBTphobies sans revenir sur les stéréotypes de genre qui assignent chacun et chacune à des normes sexuées ? Comment parler de la situation spécifique des personnes trans, sans s'interroger sur la construction du féminin et du masculin ?

Le nom du dispositif d'écoute Ligne Azur n'est plus mentionné explicitement. C'est dommage.

Les définitions d'un certain nombre de termes et de concepts, qu'il est nécessaire de s'être appropriées avant toute intervention auprès des élèves, sont absentes du guide. Il faut donc aller les chercher dans le guide harcèlement. Si ce guide est lui aussi le bien-

Campagne contre les LGBTphobies à l'école : Peut mieux faire !

LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES

Le 14 décembre, le Ministère de l'Éducation nationale a lancé une campagne pour lutter contre les LGBTphobies au sein de l'école, intitulée « L'homophobie n'a pas sa place à l'école ».

venu, puisque le Collectif argumentait depuis des années sur la nécessité de faire émerger la spécificité du harcèlement à caractère LGBTphobe, il ne propose qu'une version partielle de ces définitions : pas de genre, aucune notion sur les questions d'intersexualité, une définition partielle de la transphobie, la définition du mot trans ne fait pas de distinction entre transidentités et transgenres... et ne parle souvent lui aussi que d'homophobie.

Enfin, il convient de rappeler, que sans formation initiale et continue des personnels, ce type de guide reste en partie inopérant. Or, la formation initiale des enseignant-es n'aborde qu'à la marge les questions LGBT et de façon très variable selon les Espé (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Sur ces thématiques, bien peu de modules de formation continue sont proposés à nos collègues.

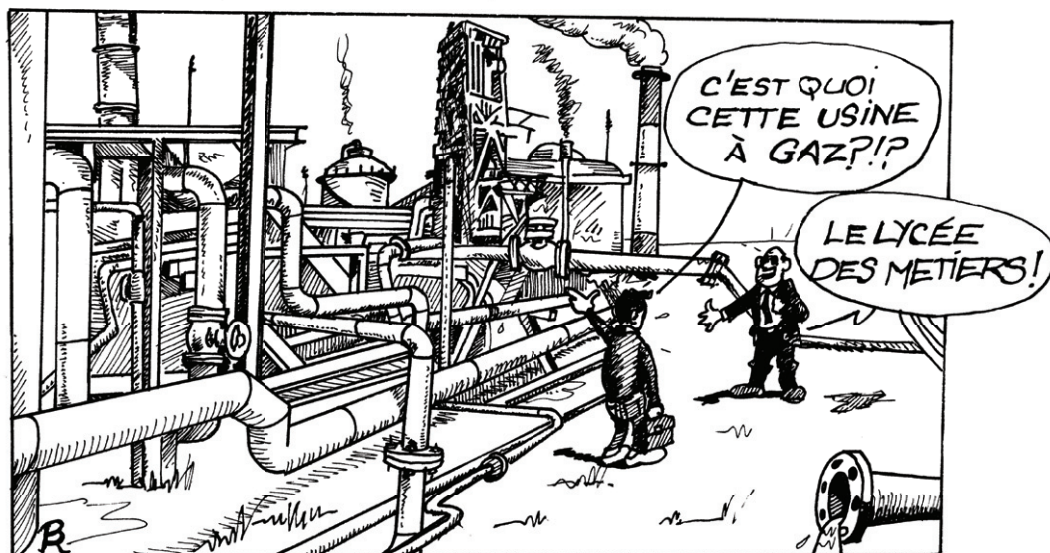
La réalité des discriminations que subissent élèves et personnels LGBT au sein de l'Éducation nationale nécessite une réponse beaucoup plus volontariste de notre institution, et des moyens beaucoup plus conséquents pour donner des outils concrets et former les personnels.

Sud éducation est signataire du communiqué¹ du Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire (FCPE, Fep-CFDT, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Sud éducation, UNEF, FIDL, UNL).

Fédération Sud éducation

¹ <http://www.sudeducation.org/Campagne-contre-les-LGBTphobies-a.html>

Le lycée des métiers et des qualifications à l'épreuve des faits.



SECOND DEGRÉ

Sud éducation a toujours dénoncé le label « lycée des métiers et des qualifications » et averti les collègues de ses conséquences dangereuses : mixité des publics, parcours mixés, apprentissage, concentration des formations dans un lycée, etc... Alors que le ministère réfléchit en ce moment à une réduction du nombre des critères d'attribution pour accélérer cette labellisation, il nous paraît intéressant de transmettre le témoignage d'une collègue de l'Académie de Caen sur le sujet.

Le lycée dans lequel j'exerce a été labellisé lycée des métiers en 2009. Cet établissement accueille donc des publics de statuts différents, c'est-à-dire des élèves en formation initiale sous statut scolaire, des adultes en formation continue et des apprentis.

Juillet 2015, lors de l'assemblée générale des personnels, le proviseur de l'établissement annonce que trois adultes en formation continue et une apprentie seront intégrés, « en accord avec les collègues », dès la rentrée de septembre 2015, au sein de la classe de terminale Bac Pro ARCU (accueil, relation usagers, clients). Cette section comprend habituellement 30 élèves en formation initiale sous statut scolaire. Avant cette annonce, aucune information et aucune concertation de l'équipe pédagogique dans sa totalité n'a été organisée, alors que l'accord des enseignant-es est requis pour intervenir auprès de personnes suivant une formation dans le cadre du Greta. De surcroît, en conformité avec son statut de professeur-e de lycée professionnel, l'enseignant-e s'adresse à des élèves et non à des apprentis, il ou elle est donc en droit de refuser un public d'apprentis. Difficile cependant en fin d'année, alors que les répartitions

de classes sont faites et que l'année est terminée, de mettre en place une réflexion avec l'ensemble des collègues. Le lycée des métiers est donc en marche pour la rentrée 2015 !

Septembre 2015, les adultes en formation continue (employés chez Orange) intègrent donc les cours... deux semaines après la rentrée ! Certains enseignant-es ont déjà commencé les premières évaluations ! L'apprentie s'est présentée mais n'assistera finalement qu'aux cours des matières professionnelles et à certains cours de matières générales. En effet, elle possède déjà un bac général. Le ou la professeur-e principal-e, en charge de la coordination avec le Greta et l'employeur de l'apprentie (en l'occurrence le Rectorat de Caen), s'arrachent les cheveux pour organiser les groupes de travail, au détriment des élèves du lycée qui subissent plusieurs changements de groupe. L'explication est la suivante : il faut tenir compte des journées de présence en entreprise (ou des semaines, tout dépend des statuts) des un-es et des autres. Par ailleurs, ces périodes en entreprise ne correspondent nullement avec les périodes de formation en entreprise des élèves du lycée.

3 statuts, 3 emplois du temps différents sur l'année donc 3 progressions différentes !

On pourrait considérer cela comme de simples « désagréments » ! Mais les obstacles à une formation de qualité apparaissent rapidement. Les besoins spécifiques de formation liés au niveau, à la maturité, à l'expérience de personnes adultes et en emploi ne sont pas pris en compte. Le suivi de la formation est aléatoire puisque ces personnes n'assistent pas à tous les cours et manquent des enseignements que ne compense pas la distribution de photocopies. Elles se retrouvent en autonomie, à devoir quêter un conseil, une correction, un renseignement au gré de la disponibilité des enseignant-es.

Pour l'enseignant-e, la multiplication des publics et leurs temps de présence différenciés deviennent un casse-tête permanent pour organiser les cours et transmettre les informations en temps et en heure. Il s'agit d'une charge de travail supplémentaire sans réelle efficacité pédagogique. Enfin, bien qu'intégré dans une formation initiale, le temps de cours des adultes en formation continue ne s'avère pas suffisant

pour valider leur formation. C'est ainsi que mi-octobre, il est demandé aux enseignant-es, dans chaque matière, d'assurer des heures supplémentaires en face-à-face. L'administration met la pression sur les collègues qui refusent ces heures.

Le lycée des métiers serait la version low cost de la formation professionnelle et technologique ?

On peut l'affirmer, sachant que des personnes investissent leur temps et leur avenir professionnel dans une formation où elles sont finalement peu prises en compte dans leur spécificité et dans leurs besoins. On oublie aussi qu'un public adolescent n'a pas les mêmes besoins, ni les mêmes attentes que l'adulte qui joue son emploi.

On voit également comment on tend petit à petit à briser le statut des enseignant-es afin de les amener à assurer toutes sortes de formations pour un moindre coût, en augmentant leur charge de travail et en dégradant leurs conditions de travail.

« Le label « lycée des métiers » contribue à valoriser l'enseignement professionnel et technologique » peut-on lire sur le site de l'académie de Caen. Vraiment ?

Plusieurs fois interpellé par notre syndicat dans les instances dans lesquelles nous siégeons, le Recteur de l'académie de Caen n'a jamais été en mesure de nous donner le moindre point positif à la labellisation « lycée des métiers et qualifications » pour les élèves.

Ce témoignage met donc en avant :

- la dégradation des conditions de formation des élèves ;
- la dégradation des conditions de travail des professeur-es ;
- la remise en cause du statut des professeur-es de lycée professionnel ;
- la perte d'identité du lycée professionnel en favorisant le développement de l'apprentissage et les formations maison.

Tout ceci dans un seul but : la soumission de l'école à l'entreprise avec pour maître d'œuvre les Régions qui décident de la mise en place de la carte des formations selon les besoins des entreprises locales.

Sud éducation Calvados.

Salut Brigitte ! Nous continuons le combat.

**Brigitte Biotton, notre camarade, militante à Sud éducation Calvados, nous a brutalement quitté le 19 janvier.
Nous sommes bouleversé-es.**

Brigitte a marqué notre fédération, toutes les militantes et tous les militants qu'elle a croisé-es.

Nous garderons longtemps le souvenir très vivant de sa gentillesse, de sa douceur, de sa qualité d'écoute et d'attention qu'elle avait pour chacun-e des camarades rencontré-es, de ses grands éclats de rire mais aussi de ses colères, quand l'injustice et l'inhumain pointaient leurs nez.

Nous nous souviendrons de sa ténacité, de la force et l'efficacité du combat qu'elle portait et de son sens du collectif.

Elle a longtemps animé la commission « enseignement professionnel » de la fédération avec vigueur et efficacité, cherchant toujours à partir du réel pour ouvrir des débats qui dépassaient souvent son milieu professionnel.

Elle a impulsé, avec d'autres camarades, nos campagnes sur la souffrance au travail en animant de nombreux stages sur ce thème afin de transmettre aux militant-es de notre fédération les outils indispensables pour résister à la souffrance au travail (www.travail.sudeducation.org).

Elle nous manquera.

Nous sommes convaincu-es que la meilleure façon de ne pas l'oublier est de continuer à nous battre pour notre dignité, de ne pas accepter d'être maltraité-es au travail ou ailleurs et de continuer le combat.

Salut à toi, notre amie, notre copine, notre camarade.

Fédération Sud éducation





Lux.

Alors que le syndicalisme est partout en perte de vitesse, il devient urgent de reconquérir le terrain de la lutte et de la résistance collective. À nous de démontrer que l'action syndicale ne se réduit pas à ces mobilisations sporadiques d'une journée qui déciment un mouvement avant même qu'il n'ait eu le temps de naître.

Aujourd'hui, la Fédération Sud éducation veut agir sur la question de la réduction des effectifs par classe. Parce qu'elle est un puissant facteur de réduction des inégalités et qu'elle détermine directement nos conditions de travail, il nous faut nous donner les moyens de gagner rapidement sur ce terrain. C'est la clef d'un mieux-être pour les élèves comme pour les personnels car elle ouvre la possibilité de reconquérir des espaces et du temps de gestion collective et coopérative.

Si la revendication fait consensus, il faut s'interroger sur les modalités d'action. Se pose alors la question de la désobéissance. En effet, les dernières victoires sociales commencent à dater et dans le même temps, les collectifs de travail ont été méthodiquement démantelés, déstructurés par de savantes politiques de suppressions de postes, de précarisation et d'individualisation des trajectoires et des pratiques professionnelles (notamment au travers de nouvelles méthodes de management, toutes plus pathogènes les unes que les autres). D'où la nécessité de réfléchir sur les moyens de radicaliser les mobilisations, notamment par des mouvements collectifs de désobéissance et de boycott.

La désobéissance civile : une action collective

L'idée d'une campagne d'information et d'intimidation de la hiérarchie dont le point d'aboutissement serait l'organisation de refus collectif de prise

en charge d'élèves dans les classes, au-delà d'un certain seuil, répond à cette exigence de radicalisation. Encore faut-il s'entendre sur le sens à donner à la désobéissance dans un cadre syndical. Il ne s'agit pas de faire reposer la responsabilité de l'action sur les seuls individus, au risque de les livrer ainsi à l'arbitraire de la répression par la hiérarchie. La désobéissance civile est bien une action collective et c'est d'ailleurs ce qui la distingue de l'objection de conscience. En 1970, alors qu'elle cherche à penser les mouvements de désobéissance et de révolte qui secouent l'Amérique depuis plus de 15 ans, Hannah Arendt écrit : « la désobéissance civile ne peut se manifester et exister que parmi les membres d'un groupe. [...] la désobéissance civile pratiquée par un individu isolé ne saurait tirer à conséquence. Le coupable est alors considéré comme un excéntrique [...] La désobéissance civile réellement significative doit être le fait d'un certain nombre de personnes que rassemble un intérêt commun »¹. D'où l'importance d'inscrire dès le début ce type d'action dans un cadre collectif, le plus large possible.

Les objections rencontrées par la désobéissance comme mode d'action syndicale prouvent une chose : il est nécessaire de se former à imaginer des modalités d'action, en amont de la grève, pour structurer la mobilisation et impliquer tou-ttes les actrices et acteurs sur le terrain : parents, élèves, personnels et tou-ttes les citoyen-nés. Davantage encore que l'adhésion à de

grandes revendications, c'est le plaisir d'agir ensemble et d'inventer collectivement des formes de résistance qui peut (re)donner envie de faire du syndicalisme. Désobéissance, action directe non-violente, tout cela ne s'improvise pas : il faut se former et former nos collègues, non seulement intellectuellement mais surtout « physiquement ». Forcer la porte qu'on vous ferme au nez ou affronter la colère et les menaces d'un-e chef-fe, n'est pas immédiatement à la portée de tou-ttes. De même, mener des actions collectives efficaces, quelles que soient les modalités choisies, cela s'apprend. Face à la pérennisation de l'état d'urgence cela devient même une nécessité.

La Somme vient d'y consacrer une journée de formation², dans le cadre d'un stage interprofessionnel de 3 jours sur l'école, « Désobéir pour l'École : Pourquoi ? Comment ? ».

En amont de la mobilisation massive et générale, la multiplication des poches de résistance et de luttes doit aussi être envisagée comme un moyen d'épuiser l'adversaire et de populariser la lutte sous toutes ses formes et dans toute la société.

**Sud éducation
Limousin et Somme**

¹ Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence, La désobéissance civile*, p 57

² Cette journée du 20 novembre 2015, organisée en partenariat avec la Boîte sans projet, www.boite-sans-projet.org, a réuni le plus de monde (plus de 40 personnes)

Re-populariser la grève reconductible !

LUTTE

La grève générale reconductible, le moyen de la victoire

La grève générale reconductible permet de créer le rapport de force suffisant pour que les travailleur-euses obtiennent une véritable victoire sur le gouvernement et le patronat : elle met à mal le système de production et bloque le fonctionnement économique et institutionnel. Re-populariser ce mode d'action est un enjeu crucial de notre action syndicale. Conscients des difficultés que nous avons à mobiliser et à convaincre les travailleur-euses de participer aux mobilisations interprofessionnelles, les syndicats Sud éducation, en congrès à Brest en 2015, se sont donné pour orientation de développer des stratégies complémentaires : ainsi des luttes locales, où *une solidarité physique, morale et financière*¹ est possible. Ces grèves locales ou les grèves de 24h ne constituent pas à elles seules une stratégie victorieuse, mais elles peuvent être le point de départ pour une grève générale reconductible. À toutes les échelles, c'est par des mouvements inscrits dans la durée que des choses ont pu être obtenues.

Penser la construction d'une mobilisation massive

D'autres modes d'actions participent à la construction d'une mobilisation : les actions d'interpellations, les rassemblement et manifestations, mais aussi les actions de désobéissance. Elles mettent en mouvement collectif les personnels, et publicisent notre pro-

jet de transformation sociale. C'est tout particulièrement le cas des actions de désobéissance car elles *provoquent encore davantage de débats et participent à la radicalisation de la mobilisation, [...] désacralisent la légalité. Généralisées, elles peuvent rendre une mesure caduque. Cependant ce mode d'action ne peut se substituer aux autres.* En effet pour construire un rapport de force victorieux, il est nécessaire qu'il soit massif, quel que soit le mode d'action envisagé. S'il est difficile de mobiliser massivement et dans la durée par un appel à la grève aujourd'hui, cela ne sera pas plus facile par des appels à la désobéissance. D'une part, car la désobéissance expose d'avantage et suppose une prise de risque individuelle -y compris dans un « cadre collectif »- qui peut mettre en difficulté les collègues. D'autre part, certaines actions de désobéissance soulèvent des questions éthiques ou de déontologie professionnelle. Refuser des élèves en classe au-delà d'un certain seuil a pour conséquence immédiate de pénaliser des élèves, même si l'objectif à moyen terme est l'amélioration des conditions de travail de tou-tes. Ces considérations rendent encore plus ardu l'élargissement de la mobilisation par ce mode d'action.

Bloquer le fonctionnement institutionnel et économique !

Il faut redire que la seule grève qui pèse vraiment, c'est la grève qui bloque ou entrave le fonctionnement économique ou institutionnel dans notre secteur. Cela implique sa reconduction.

Dans la construction d'un rapport de force il faut rechercher à la base des alié-es potentiel-les que sont notamment les parents d'élèves, les lycéen-nes et les étudiant-es de nos établissements. Autour de la grève des personnels, leur action sur le blocage des lieux de travail et sur la popularisation des luttes est localement souvent décisive. [...] Il faut surtout, en l'articulant à ce travail, un développement des luttes locales, auto-organisées, reconduites et victorieuses, qui prouvent « par les faits » l'importance et la nécessité de l'action gréviste. Les syndicats Sud éducation s'y emploient quotidiennement. [...] Des luttes sectorielles victorieuses sont possibles mais seule une victoire interprofessionnelle peut changer le rapport de force. Porter la grève reconductible à un niveau interprofessionnel ne peut pas se faire sans des secteurs eux-mêmes déjà mobilisés dans la grève. Le travail des syndicats Sud éducation réside donc dans la construction résolue d'une grève de la maternelle à l'université soutenue par la population et porteuse d'alternatives pour les élèves, les étudiant-es et les personnels. Car si nous savons que la grève n'est qu'un moyen, elle reste un moyen qui, à l'échelle nationale et dans la durée, peut faire reculer ce gouvernement si elle va au bout de sa logique de blocage du fonctionnement institutionnel et/ou économique.

Sud éducation Créteil

¹ Les citations, en italique, sont tirées du texte d'orientation de la fédération des syndicats Sud éducation, adopté au Congrès de Brest de 2015.

Réforme de l'évaluation : pour des alternatives émancipatrices

ÉVALUATION

Dans une société divisée en classes sociales, l'évaluation sert en dernier lieu à trier les élèves. On peut, cependant, aujourd'hui chercher des modalités d'évaluation moins violentes et moins discriminantes. Ce n'est pas le sens que prennent les réformes de l'évaluation proposées par le ministère.

Système de classes et tri social

Si le brevet est largement délivré, le bac reste un examen très discriminant : seul 71% d'une classe d'âge obtient un bac dont 35% un bac général. Tant que la société sera hiérarchisée, la question de la sélection se posera. Sans remise en cause du système de classes, il ne peut pas y avoir de bonne réforme de l'évaluation.

En tant que syndicat de transformation sociale, nous cherchons ce qui permet aux élèves d'échapper aux déterminismes sociaux, en luttant pour une réelle égalité. Il est donc nécessaire de se demander, même dans la société actuelle, quelles modalités d'évaluation favoriseraient l'émancipation des élèves ou seraient les moins discriminantes. Pour cela l'évaluation doit être construite par les enseignants en s'appuyant sur les recherches des pédagogies coopératives. Il faut distinguer la question de l'évaluation dans la classe et la relation pédagogique de l'évaluation à visée certificative, liée à l'orientation.

Examens terminaux, contrôle continu et CCF

Le brevet et le bac comportent un double système d'évaluation, mixant contrôle continu et examen final. Lorsqu'il est dit que ces diplômes garantissent l'égalité, deux questions sont confondues : la certification nationale d'un diplôme identique sur tout le territoire donnant le droit d'accéder à la poursuite d'étude, et une supposée uniformité sur le territoire de l'évalua-

tion. Aujourd'hui, le premier aspect n'est pas mis en cause : le bac professionnel ouvre les mêmes droits à toutes, même avec le Contrôle en Cours de Formation (CCF), que nous combattons. Pour le deuxième aspect, il est illusoire : la notation n'est pas la même d'un jury ou d'un paquet à l'autre et les employeur/euses peuvent regarder où le diplôme a été obtenu.

L'examen terminal a des aspects positifs : l'anonymat tente de garantir un bac non discriminant, selon l'origine et le genre, réels ou supposés, avec la séparation entre celui ou celle qui forme et qui évalue ; le mythe de l'égalité de l'évaluation du bac sur l'ensemble du territoire fait que son obtention peut avoir un effet de valorisation pour des élèves. Pour cela, en 2009, notre congrès fédéral s'était prononcé dans le système actuel pour le maintien du bac comme examen national, correspondant au premier grade universitaire.

Pour autant, le mythe de l'égalité masque les déterminismes sociaux. L'examen terminal peut entraîner une vision utilitariste des enseignements, une démotivation des élèves en difficulté et un arbitraire face à une évaluation ponctuelle, génératrice de stress.

Le contrôle continu -partiellement pris en compte pour les délivrances des diplômes lors de l'examen des livrets scolaires par les jurys- est distinct du CCF. Dans le CCF, les examens ont lieu en cours d'année, avec la lourdeur d'organisation et l'augmentation de la charge de travail que cela entraîne. Le contrôle continu permet une prise en compte des progrès de l'élève et limite le stress lié à l'évaluation unique.

Sud éducation revendique à long terme :

- l'abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d'orientation et de sélection des élèves ;

- un enseignement polytechnique contre toute hiérarchisation des savoirs et des disciplines, en opposition à la logique actuelle de filiarisation.

Sud éducation revendique dans l'immédiat :

- une évaluation formative plutôt que sommative ;
- une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un fichage de l'élève ;
- un cadre national du diplôme contre toute localisation ;
- le droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives (continues ou terminales) ;
- l'absence de hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non ;
- un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service.

Sud éducation continue à dénoncer le CCF (grande lourdeur d'organisation, partialité des notes d'examen attribuées par l'enseignant-e à ses propres élèves), le CCF n'a rien à voir avec le contrôle continu. Nous refusons que des examens terminaux prenant en partie en compte le contrôle continu soient remplacés par des CCF.

Fédération Sud éducation

ET C'EST POUR QUI ?
C'EST QUI
LE PLUS GENTIL ?



Le Rifseep ou l'ère du lèche-cul

Le Rifseep, c'est la barbarie du nouveau régime indemnitaire dans la Fonction publique

FONCTION PUBLIQUE

Rappelons tout d'abord, au passage, que depuis 2000, le point d'indice a perdu 18% par rapport à l'inflation... soit 18% de perte de pouvoir d'achat pour toutes et tous les fonctionnaires.

Rifseep, kesako encore que ce nouvel acronyme qui fait éternuer ?

Si on essaie d'être clair (ce qui n'est pas simple), le Rifseep est le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il a été créé par un décret du 20 mai 2014, précisé par une circulaire du 5 décembre 2014, et s'applique à toute la fonction publique à partir du 1^{er} janvier 2016 (dans l'Éducation nationale : personnels administratifs et techniques). Toutes les primes telles qu'elles existent aujourd'hui disparaissent et sont fondues dans le Rifseep. Le Rifseep est composé de l'Ifse (Indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise), indemnité mensuelle calculée selon des critères plus que discutables, et d'un complément indemnitaire EP (engagement professionnel), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versé en une à deux fois par an.

Les critères de la partie Ifse se voudraient objectifs, scientifiques :

Encadrement, pilotage, conception, coordination, technicité, expertise, sujétions particulières... Mais en réalité ils vont tout permettre : c'est l'avènement des postes à profil qui vont conduire à une inégalité de rémunération entre agents exerçant les mêmes fonctions. En clair, si ton poste est bien vu par la direction, tu bénéficieras d'un

montant supérieur. Exemple : si tu es dans une section « prestigieuse » ou « sensible », tu seras mieux payé-e que ton/ta collègue affecté-e dans une section « bas de gamme » qui ne fera pas parler d'elle dans les médias. Autre exemple : si tu es en charge d'une mesure phare du gouvernement, tu seras mieux payé-e que ton/ta collègue qui gère une mesure permanente. Dernier exemple : si tu es une carpette corvéable à merci, ou une bonne balance, alors... Ah ! ben non ! ça ne marche pas forcément, en plus.

Qu'entre agents du même corps, la rémunération diffère en fonction du poste précisément occupé, ce n'est pas seulement nouveau, c'est scandaleux. Un statut unique, un salaire unique de toutes les fonctionnaires, largement revu à la hausse, voilà une réforme qui pourrait être de gauche.

Quant au complément indemnitaire EP, la logique est imparable.

Donc primo, on réduit tous les moyens nécessaires au bon exercice de nos métiers, on lamine l'ensemble des services publics, on divise bien les personnels en organisant volontairement une ambiance délétère, on met des bâtons dans les roues à tout le monde ou presque, on fait passer l'ensemble de la profession pour des privilégiés feignasses à l'aide d'interventions télévisées répétées pendant des années. Puis secundo, on met une belle carotte

indemnitaire en évaluant quoi ? L'engagement professionnel et la manière de servir. Donc être bien ou mal vu par son/sa chef-fe. Aucune autre logique, l'ère est au fayotage et à l'obéissance totale, circulez y a rien à voir.

En conclusion, le Rifseep c'est l'individualisation discriminante, opaque et non transparente des rémunérations. C'est la concurrence accrue entre les agents, la docilité face à la hiérarchie, la désignation officielle des tocards, des contestataires à plomber et des cadors. La division est l'objectif, casser tout ce qui est collectif, tout ce qui pourrait souder le groupe et encourager une lutte de classe¹. L'évaluation forcément subjective de notre travail, en fonction du/de la chef-fe, du lieu de travail, de la charge, des objectifs, des fiches de poste, les primes attribuées seront complètement aléatoires. Pour ne répondre finalement qu'à un critère : la soumission.

Nous refusons catégoriquement la mise en place du Rifseep !

Nous revendiquons :

- l'intégration des primes au salaire, notamment afin que celles-ci soient prises en compte dans le calcul des retraites ;
- un statut unique et un salaire unique des agents de la Fonction publique.

Fédération Sud éducation

¹ Tout cela est voulu, clairement défini dans les directives de l'OCDE (cf. cahier n°13 de l'OCDE téléchargeable ici : <http://www.oecd.org/fr/dev/1919068.pdf>)

Stage autogestion et pédagogies alternatives



Le 27 et 28 avril 2016, Sud éducation 56 organise un stage autour des pédagogies alternatives et de l'autogestion à LORIENT.

Ce stage sera articulé autour d'intervenant-es (enseignant-es, animateurs et animatrices de groupes d'échanges locaux) qui exposeront leurs pratiques et nous privilégierons de vrais moments d'échanges. En effet, il nous semble judicieux de ne pas se focaliser uniquement sur des pratiques de classe certes alternatives (donc surtout centrées sur l'élève) mais aussi d'ouvrir les débats et les interventions sur l'organisation et le fonctionnement des équipes pédagogiques.

Les thèmes abordés lors de ce stage seront :

- le fonctionnement coopératif au sein des équipes ;
- une direction collégiale, c'est quoi ? Témoignages et retour d'expériences ;
- les pédagogies coopératives avec des interventions de l'Icem (Institut Coopératif de l'École Moderne), de la P.I. (Pédagogie Institutionnelle) et de l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École) ;
- témoignage d'Olivier Cuzon sur une pratique alternative dans le second degré.

C'est avec le désir de réaffirmer le rôle de l'éducation dans la transformation de la société que Sud éducation 56 invite à découvrir les pédagogies coopératives. C'est quand les techniques et les institutions donnent la parole à tou-ttes, que les participant-es retrouvent leur désir, que le milieu scolaire devient éducatif.

Des enseignant-es pratiquant des pédagogies alternatives nous aideront à mieux comprendre les institutions de la pédagogie institutionnelle comme le « Quoi de neuf ? », le conseil de classe coopératif ou encore les ceintures de comportement ou de compétences...

Un hébergement militant est possible. Vous pouvez dès à présent contacter le syndicat Sud éducation 56 à sud.education56@wanadoo.fr ou au 06 63 55 33 49 pour vous inscrire.

Sud éducation Morbihan

BRÈVES



La revue *N'autre école-Questions de Classe(s)* consacre son dossier à *L'école : républicaine ou démocratique ?*

Alors que l'état d'urgence met à mal les libertés démocratiques, ce n° 3 (nouvelle série) arrive à point nommé. À travers son dossier et ses rubriques habituelles, il propose des analyses, des éclairages historiques, des exemples de pratiques professionnelles en France et à l'étranger. Il illustre la vigilance nécessaire pour que les pratiques démocratiques soient effectives et émancipatrices.

La revue propose aussi ses rubriques habituelles : pédagogie, luttes, international, droit, pratiques de classe, écologie, philosophie, lectures et lectures jeunesse, ...

L'école : républicaine ou démocratique (printemps 2016), *N'autre école-Questions de classe(s)*, n°3, 5 €. Pour commander : <http://www.questionsdeclasses.org/>

Sud éducation Essonne

Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

16

Sud éducation - N°66 - mars / avril 2016

Fédération des syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32
e-mail : fede@sudeducation.org